

**Monsieur André FREDERIC**  
Président du Parlement de Wallonie  
rue de la Résistance, 64

SS/OM/RP/rqe/240

4910 THEUX

Namur, le 26 mars 2024

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°240 du 22 janvier 2024 que nous adresse ce jour Madame Céline TELLIER, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement ([www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be)).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Sandrine SALMON  
Greffière f.f.

Question n° 240 de FREDERIC André

à TELLIER Céline, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

N° : 240 (2023-2024) 240

Réception : 22 janvier 2024

Echéance : 12 février 2024

Matière : Politique de l'eau - Inondation -

**Objet :** l'avenir de l'étang du Chawion à Theux

### Question écrite

À la suite des inondations de juillet 2021, le Gouvernement wallon a adopté en avril 2023, le plan Quick Win dont l'objectif est de reconstruire et réaménager certains tronçons de cours d'eau non navigables, de façon à réduire les dommages en cas de nouvelles crues.

Sur un budget de 453 millions d'euros, 15 ont été réservés à la réalisation de 46 travaux de résilience sur les communes dites de catégorie 1, dont Theux.

Parmi les travaux à réaliser, il était prévu de mettre en place un déversoir sur la digue de l'étang du Chawion afin de faire face au risque d'effondrement de celle-ci en cas d'inondation.

En novembre, j'interrogeais Madame la Ministre sur l'état d'avancement du projet de déversoir. J'aimerais revenir plus précisément sur les éléments de sa réponse qui ne sont pas de nature à rassurer.

Elle a déclaré que les experts avaient conclu que la digue étant fortement fragilisée et que son étanchéité n'était plus assurée. Et que, dès lors, parmi les propositions envisagées, il avait été retenu d'assécher l'étang afin qu'il devienne une zone naturelle d'expansion de crue en cas de montée des eaux. Elle a ajouté que « en dernier lieu, il sera possible de recréer un cheminement et une passerelle piétonne pour accueillir le public ».

Ce site est fréquenté quotidiennement par bon nombre de familles. La digue est le seul endroit où les promeneurs peuvent traverser le cours d'eau pour rejoindre le réseau de promenades de la ville de Spa.

De plus, l'étang est régulièrement un lieu d'observations naturalistes, lors de classes vertes ou de balades guidées.

Ce site est intégré dans une réserve naturelle NATURA 2000 et comportant pas moins de 11 Unités de Gestion dont l'UGI (milieux aquatiques). Or, la gestion de cette dernière Unité interdit formellement que des travaux de remblayage ne soient effectués sans autorisation préalable de la Direction générale du Département de la Nature et des Forêts (DNF).

Dans sa réponse, Madame la Ministre évoquait un assèchement. Dans la presse, à la suite de ma question, le DNF parlait lui de « recréer des mares et de maintenir la zone humide ».

Pourrait-elle clarifier la situation et préciser le projet prévu ?

Des études ont-elles été réalisées pour connaître l'impact qu'aurait ce remblayage du plan d'eau qu'elle évoquait sur les espèces animales et végétales peuplant aussi bien sa partie en amont qu'en aval ?

Dans la presse, le DNF déclarait que les travaux prévus n'auraient pas d'impact sur la faune et la flore. Peut-on en savoir davantage sur les études qui ont conduit à ces affirmations ?

Les aspects touristiques et didactiques ont-ils été pris en compte par les « experts » cités par Madame la Ministre ?

Un réexamen de la proposition initiale, moyennant peut-être d'autres aménagements, en vue de restaurer la digue et l'installation d'un déversoir ne peut-il être réenvisagé ?

## Réponse

Comme l'honorable membre le sait, la reconstruction résiliente de notre Région, suite aux inondations de l'été 2021, constitue pour moi une priorité. Nous devons impérativement anticiper les impacts du dérèglement climatique, en adaptant notre territoire et en préservant la nature. Comme je le dis souvent, la crise climatique et la crise de la biodiversité sont les deux faces d'une même pièce. Je suis donc particulièrement attentive à ces dimensions dans le cadre de nos différents projets. Il connaît également mon attachement particulier à renforcer la protection de la nature sur notre territoire.

Ainsi, fin avril dernier, sur ma proposition, le Gouvernement wallon a validé la liste des premières interventions de reconstruction résiliente de la vallée de la Vesdre, baptisées « Quick Win ». Parmi ces chantiers, il était prévu d'étudier la situation de l'étang de Chawion. Je rappelle également que nous avons mandaté la SPI pour assurer la coordination de la reconstruction résiliente à l'échelle du bassin de la Vesdre. Cette collaboration prend la forme d'une convention de coopération horizontale avec la Région.

En juin dernier, un bureau d'étude a été missionné pour réaliser une visite de terrain et dresser une expertise du site. À la suite de cette visite, le constat était très clair. Malheureusement, la digue est fortement fragilisée et son étanchéité n'est pas assurée. Elle ne peut donc plus assurer pleinement son rôle. Le risque de rupture en hautes eaux est assez important, présentant un risque pour la sécurité des personnes.

Dès lors que le maintien de l'étang n'apportait pas de plus-value en termes de réduction du risque d'inondation, les experts ont proposé deux options d'aménagements, qui tiennent bien sûr compte de la biodiversité, un aspect au cœur de nos préoccupations, et relevé d'ailleurs par la section locale de Natagora.

Ainsi, les deux solutions préconisent une renaturation du cours d'eau et une restauration de la continuité écologique, à savoir le transport des sédiments et la circulation des poissons. En outre, le libre écoulement des eaux permettrait un gain en termes de qualité physico-chimique des eaux. L'expertise a également démontré qu'il n'était pas pertinent de créer une zone d'immersion temporaire sur ce site au regard du faible bénéfice qu'aurait apporté, dans ce cas précis, un tel aménagement localisé en tête de bassin versant.

En tenant compte de nos objectifs de résilience et de protection de la biodiversité, le maintien de l'étang en l'état n'est donc pas jugé pertinent par les experts. Par ailleurs, en adaptant l'étang, le projet participerait à la restauration de la continuité écologique de la rivière, c'est-à-dire, la continuité vis-à-vis des organismes aquatiques et du transport des sédiments, ainsi qu'à l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau, à savoir une amélioration de son fonctionnement permettant d'atteindre les objectifs réglementaires imposés par l'Europe, dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, soit un bon état des masses d'eau.

Je comprends pleinement l'attachement des citoyens et des citoyennes à cet élément de leur paysage, de leur quotidien, de leur environnement. Pouvoir bénéficier d'un lieu de ressourcement au plus proche de la nature est un gain indéniable en termes de qualité de vie. Je n'ai eu de cesse de soutenir des projets en ce sens depuis le début de mon mandat. Il est donc impératif de réfléchir à un projet qui permette aux citoyens de continuer à bénéficier d'un lieu au plus proche de la nature comme celui-ci, tout en assurant la protection des riverains face à de nouveaux risques de crues et en augmentant encore la biodiversité du site.

Les aspects touristiques et didactiques sont bien sûr importants également, il est d'ailleurs envisagé de créer une passerelle de déambulation, ainsi que des panneaux didactiques qui expliqueraient les choix pris tant au niveau de l'hydrologie, de l'hydraulique et de la nature. Une partie patrimoniale pourrait être aussi mise en

avant.

Pour penser à un projet cohérent, il faut donc que le débat puisse avoir lieu en toute sérénité avec les citoyens et les responsables locaux ainsi que les experts concernés. C'est pourquoi, en février dernier, une réunion sur le terrain s'est tenue à nouveau. Toutes les parties prenantes « professionnelles » étaient présentes, afin de poursuivre la concertation environnementale. La commune de Theux, SPI, les services concernés de l'administration régionale (DEMNA, DNF, DCENN), ainsi que le bureau d'études, ont participé à cette réunion.

Mais il faut mieux informer les citoyens, de manière tout à fait objective, sur les aménagements préconisés par les experts, leurs impacts sur le volet hydraulique, biodiversité, et hydromorphologique du cours d'eau, mais également en termes de coûts-efficacité. Je suis convaincue qu'une telle démarche permettrait de lever des interrogations et de rassurer, tout en écoutant les demandes légitimes des citoyens. C'est pourquoi j'ai mandaté la SPI afin d'organiser rapidement une séance d'information aux riverains et associations concernées, en présence des administrations impliquées dans ce dossier. Le bureau d'étude pourra ainsi présenter le projet d'aménagement et entendre les attentes des uns et des autres et leurs propositions pour préserver l'attractivité du site, renforcer la biodiversité et la qualité de ce cours d'eau.